

# Fonds CAP 3RI

## CCIR HAUTS-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

Le fonds d'investissement rev3 (CAP 3RI) réunit des acteurs financiers publics et privés, français et européens (Fonds européen de développement régional FEDER, Banque européenne d'investissement, Groupama Nord Est et Crédit Agricole Nord de France).

Il a pour objectif de financer des entreprises dont les projets sont liés aux priorités de la Troisième révolution industrielle (énergie renouvelable, gestion de l'énergie, mobilité intelligente, efficacité énergétique, économie circulaire).

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles PME, ETI, Groupement d'employeurs - GE, filiale de grand groupe et les sociétés de projet à capital mixte ayant un siège social ou un établissement installé ou souhaitant s'installer en région Hauts-de-France.

##### — Critères d'éligibilité

L'entreprise doit impérativement s'inscrire dans une opération de capital développement et le domaine d'activité de celle-ci ou son projet doit être en lien avec la Troisième révolution industrielle.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les entreprises devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- projet structurant contribuant aux objectifs de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle,
- opération de capital développement ou projets de création structurants (impliquant des investissements significatifs et/ou des créations d'emplois importantes),
- projet cohérent affichant une stratégie clairement définie et un plan d'affaires élaboré,
- projet favorisant la création d'emplois dans la région.

#### Pour quel financement ?

Sont concernées les opérations de capital développement ou projets de création structurants (impliquant des investissements significatifs et/ou des créations d'emplois importantes).

Ce fonds d'investissement intervient en fonds propres dans les entreprises régionales des Hauts-de-France porteuses de projets de développement au cœur de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle.

Les financements envisagés sont :

- les actions ordinaires,
- les actions de préférence,
- les obligations convertibles.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Fonds d'investissement rev3 peut aller de 1 M€ à 3 M€ sous forme d'une prise de participation au capital, et aller jusqu'à 10 M€ via le recours complémentaire aux fonds Nord Capital et Finorpa.

Une enveloppe de subventions issue des fonds FEDER de 100 000 € (maximum par bénéficiaire) pour une assistance technique afin de permettre aux porteurs de projets d'adopter les nouveaux modèles propres à la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle.

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - › Environnement
  - › Energie

---

## Organisme

### CCIR HAUTS-DE-FRANCE

#### Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**  
299 bd de Leeds  
CS 90028  
59031 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 20 63 79 79  
E-mail : [ccideregion@hautsdefrance.cci.fr](mailto:ccideregion@hautsdefrance.cci.fr)

---

## Déposer son dossier

- <http://www.cap3ri.com/soumettre-un-projet/>

---

## Liens

- [Site dédié la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle en hauts-de-France](#)